

DATE DE CONVOCATION :

22 août 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un août à 19 heures 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick PAQUE, Maire,

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 27

PRÉSENTS : 19

PROCURATIONS : 4

VOTANTS : 23

POUR : 23

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

N° 2023-91

ÉTAIENT PRÉSENTS à l'ouverture de la séance : Mesdames et Messieurs Fatima BENKHEIRA – Serge BERNARD – Cyril BRUZZESE – Sylvie DESCHAMPS – Clémentine FIGUET – - Eliane GEOFFROY – Corinne JOURDAN – Annie MONNERY – Béatrice MOULIN MARTIN – Yannick PAQUE – Jean-Pierre PODKOWA – Emilie RATTON – Jessica ROSINET – Pascal ROUSSET – Hélène TALARCZYK – Ilyes TELALI – Marie-Dolorès THUDEROZ – Claude VARENNES – Jérémie VIAL

Avaient donné procuration : Mesdames et Messieurs Sébastien BIZET (pouvoir à Sylvie DESCHAMPS) - Jean-Luc PETIT (pouvoir à Béatrice MOULIN MARTIN) –Patrick RAMON (pouvoir à Jérémie VIAL) – Geneviève TABARET (pouvoir à Yannick PAQUE)

Étaient absents excusés : Madame et Messieurs Nathalie LACOSTE –Yann FLAMANT – Willy GABRIEL - Kenan SOLMAZ -

M Jean-Pierre PODKOWA a été élu secrétaire de séance

**OBJET DE LA DELIBERATION** : Tableau des effectifs

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération 2023-71 relative au tableau des effectifs,

**Considérant** la nécessité d'ouvrir un poste pour le service « Police Municipale » pour permettre de bénéficier de la présence de 2 agents sur le terrain compte tenu de l'absence maladie d'un des titulaires,

Après avoir délibéré, **Le Conseil municipal, à l'unanimité** :

- VALIDE l'ouverture du poste de brigadier-chef principal
- CONFIRME le tableau des effectifs défini tel que suivant :

Cadres ou Emplois	Catégorie	Effectif	Durée hebdo de service
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
Attaché principal	A	1	35 heures
Attaché	A	1	35 heures
Rédacteur Ppal 1ère classe	B	3	3 postes à 35 heures
Rédacteur Ppal 2ème classe	B	1	1 poste à 35 heures
Rédacteur	B	1	1 poste à 35 heures
Adjoint Adm Ppal 1ère classe	C	2	2 postes à 35 heures
Adjoint Adm Ppal 2ème classe	C	1	1 poste à 35 heures
Adjoint Adm	C	3	3 postes à 35 heures
<b>TOTAL</b>		<b>13</b>	<b>ETP = 13</b>

FILIERE ANIMATION			
Animateur Ppal de 1ère classe	B	1	1 poste à 35 heures
Adjoint d'animation Ppal de 1ère classe	C	1	1 poste à 35 heures
Adjoint d'animation	C	9	3 postes à 35 heures 1 poste à 22 heures 24 (0,64) 1 poste à 20 heures 23 (0,58) 1 poste à 18 heures 49 (0,54) 2 postes à 6 heures 27 (0,18) 1 poste à 25 heures (0,71)
<b>TOTAL</b>		<b>11</b>	<b>ETP = 7,83</b>
FILIERE TECHNIQUE			
Technicien Ppal 1ère classe	B	2	2 postes à 35 heures
Adjoint technique Ppal 1ère classe <i>création de 3 postes (TC)</i>	C	9	7 postes à 35 heures 1 poste à 21 heures (0,6) 1 poste à 28 heures (0,8)
Adjoint technique Ppal 2ème classe	C	3	1 poste à 35 heures 1 poste à 30 heures 45 (0,87) 1 poste à 28 heures (0,8)
Adjoint technique <i>création de 1 poste (TC)</i>	C	6	5 postes à 35 heures 1 poste à 23 heures (0,66)
Agent de maîtrise Ppal	C	2	2 postes à 35 heures
Agent de maîtrise	C	2	2 postes à 35 heures
<b>TOTAL</b>		<b>24</b>	<b>ETP = 20,73</b>
FILIERE SOCIALE			
AEA Ppal 1ère classe	B	5	5 postes à 35 heures
<b>TOTAL</b>		<b>5</b>	<b>ETP = 5</b>
FILIERE POLICE MUNICIPALE			
Brigadier Chef Ppal	C	3	3 postes à 35 heures
<b>TOTAL</b>		<b>3</b>	<b>ETP = 3</b>
<b>EFFECTIF TOTAL</b>		<b>56</b>	<b>ETP = 49,56</b>



Le Maire  
Yannick PAQUE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du Tribunal administratif de Vienne ou via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.